

Cours généraux de la formation « Moniteur Sportif Initiateur »

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

Module 1 : Ma formation de cadre sportif

Préambule

- ✓ Cette présentation vient en support au syllabus des cours généraux du niveau « *moniteur sportif initiateur* », thématique 1 « *cadre institutionnel et législatif* », module 1 « *ma formation de cadre sportif* ».
- ✓ Le syllabus est **la** référence des matières abordées dans ce module.
- ✓ Ce support de présentation devrait aider le lecteur et le participant aux cours magistraux à mieux appréhender le contenu de ce module.
- ✓ Le participant à la présentation magistrale des cours est ainsi guidé pour l'étude des matières proposées afin d'optimiser ses chances de réussite.

Objectif de ce module de formation

En résumé ...

- Ce module consiste à situer et à décrire les cursus de formations de cadres sportifs de la fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agira, entre autres, de dresser les différents profils "métiers" et les différents référentiels : emplois, compétences, formations, évaluation, validation et certification.
- Au terme de cette unité de formation, le candidat moniteur initiateur sportif pourra se situer dans le cadre institutionnel régentant le sport dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus particulièrement dans le cadre régentant les formations de cadres sportifs.

Table des matières

1. Dans quel cadre légal se situe ma formation de cadre sportif ?
2. Pourquoi m'investir dans une formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ?
3. Quelle est la finalité des cours généraux de ma formation ?
4. Je veux devenir moniteur sportif : quel est mon champ de compétences ? Quel est mon champ d'actions ?

Table des matières

5. Que fait un « moniteur sportif initiateur » ? En quoi consiste son métier ? Quelles sont ses fonctions ?
6. A qui s'adresse un moniteur sportif initiateur ? Quelles sont les caractéristiques du public dont il aura la charge ?
7. Quels sont les domaines d'intervention d'un moniteur sportif initiateur ? Dans quels cadres pourra-t-il intervenir ?
8. De quelles compétences a besoin un moniteur sportif initiateur ?
Quels savoirs (connaissances théoriques) sont nécessaires, sont liés à sa fonction ?
Quelles tâches doit-il être capable de mener pour assurer son rôle ?
De quels attitudes et comportements va-t-il devoir faire preuve pour être efficace dans son travail ?

Table des matières

9. Que fait un « **moniteur sportif éducateur** » ? En quoi consiste son métier ? Quelles sont ses fonctions ?
10. A qui s'adresse un **moniteur sportif éducateur** ? Quelles sont les caractéristiques du public dont il aura la charge ?
11. Quels sont les domaines d'intervention du **moniteur sportif éducateur** ? Dans quels cadres pourra-t-il intervenir ?
12. De quelles compétences a besoin un **moniteur sportif éducateur** ?
Quels savoirs (connaissances théoriques) sont nécessaires, sont liés à sa fonction ?
Quelles tâches doit-il être capable de mener pour assurer son rôle ?
De quels attitudes et comportements va-t-il devoir faire preuve pour être efficace dans son travail ?

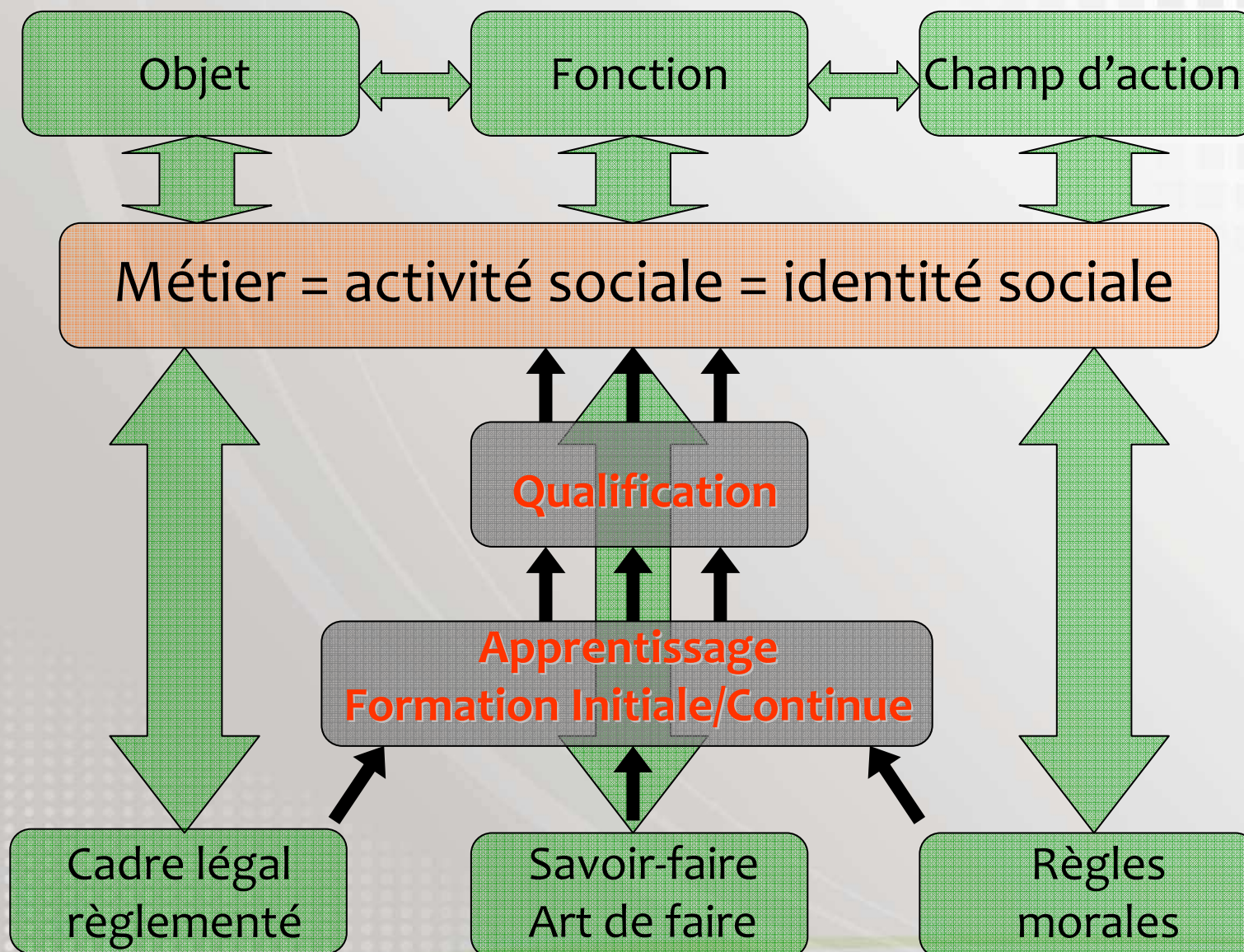
Table des matières

13. Que fait un « **moniteur sportif entraîneur** » ? En quoi consiste son métier ? Quelles sont ses fonctions ?
14. A qui s'adresse un **moniteur sportif entraîneur** ? Quelles sont les caractéristiques du public dont il aura la charge ?
15. Quels sont les domaines d'intervention du **moniteur sportif entraîneur** ? Dans quels cadres pourra-t-il intervenir ?
16. De quelles compétences a besoin un **moniteur sportif entraîneur** ?
Quels savoirs (connaissances théoriques) sont nécessaires, sont liés à sa fonction ?
Quelles tâches doit-il être capable de mener pour assurer son rôle ?
De quels attitudes et comportements va-t-il devoir faire preuve pour être efficace dans son travail ?

Table des matières

17. *Et après ma formation initiale de moniteur sportif ... ?*

1. Dans quel cadre légal se situe ma formation de cadre sportif ?



1. Dans quel cadre légal se situe ma formation de cadre sportif ?

- ✓ Le cadre sportif va mener des actions dans le domaine de l'encadrement sportif.
- ✓ Encadrement sportif / cadre sportif = très vaste répertoire de « métiers ».
- ✓ Au niveau européen, national ou communautaire, des organismes/institutions tentent de définir les différents référentiels (*objet, fonction et champ d'actions*) des métiers qui touchent plus ou moins directement le sport.
- ✓ Sport est une compétence européenne depuis 1/12/2009
 - ➔ *Commission Européenne planche sur un cadre européen des qualifications dans les métiers du sport.*

Mapping des « Métiers du Sport » en Belgique

- | | | |
|---|---|-----------------------------------|
| ❑ Agent de sportif | ❑ Educateur spécialisé en activités socio-sportives | ❑ Manager en gestion du sport |
| ❑ Arbitre | ❑ Entraîneur personnel | ❑ Médecin du sport |
| ❑ Chercheur | ❑ Entraîneur | ❑ Moniteur sportif |
| ❑ Conseiller en bien-être en entreprise | ❑ Gestionnaire d'infrastructures sportives | ❑ Préparateur physique |
| ❑ Consultant en sport | ❑ Journaliste sportif | ❑ Professeur d'éducation physique |
| ❑ Diététicien sportif | ❑ Kinésithérapeute sportif | ❑ Psychologue du sport |
| ❑ Directeur technique | ❑ Manager d'événements sportifs | ❑ Sportif professionnel |
| ❑ Dirigeant sportif | | ❑ Vendeur d'articles de sport |

www.siep.be

Le Sport 2008
Collection Formations/Métiers - 320 pages - 12 EUR - Editions Siep

Service d'Information sur les Etudes et les Professions.

1. Dans quel cadre légal se situe ma formation de cadre sportif ?

- ✓ Com Fr Bel - Décret du 26/04/99 - réglemente l'organisation des formations de cadres sportifs mais aussi officialise la reconnaissance des brevets et leur homologation.
- ✓ Com Fr Bel - Décret du 08/12/06 - un chapitre complet (Ch IV) concerne l'encadrement, la formation et son subventionnement. Huit articles (38 à 45) sont consacrés aux formations de cadres.
- ✓ L'article 1, 7° de ce décret définit le cadre sportif comme « *une personne employée à des fonctions pédagogiques, techniques ou d'organisation sportive* ».
- ✓ L'art 41 prévoit entre autres que « *le Gouvernement arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges référentiel portant notamment sur les champs de compétences des cadres sportifs, le programme et le contenu des formations, les modalités de l'évaluation, les modalités de l'homologation des brevets, ...* ».
- ✓ La Direction Générale du Sport (Adeps, l'administration du sport du Gouvernement) et le SFMQ collaborent étroitement pour définir les contours des métiers du Sport et ainsi délimiter plus précisément la notion de cadre sportif.

1. Dans quel cadre légal se situe ma formation de cadre sportif ?

- ✓ De ces considérations, il ressort que les domaines de formation de la filière Adeps couvrent des « métiers de cadre sportif » :

VOCATION SECURITAIRE



Surveiller
Prévenir
Secourir

VOCATION PEDAGOGIQUE



Animer
Eduquer
Initier
Entraîner

VOCATION MANAGERIALE



Gérer
Manager
Diriger

1. Dans quel cadre légal se situe ma formation de cadre sportif ?

En résumé ...

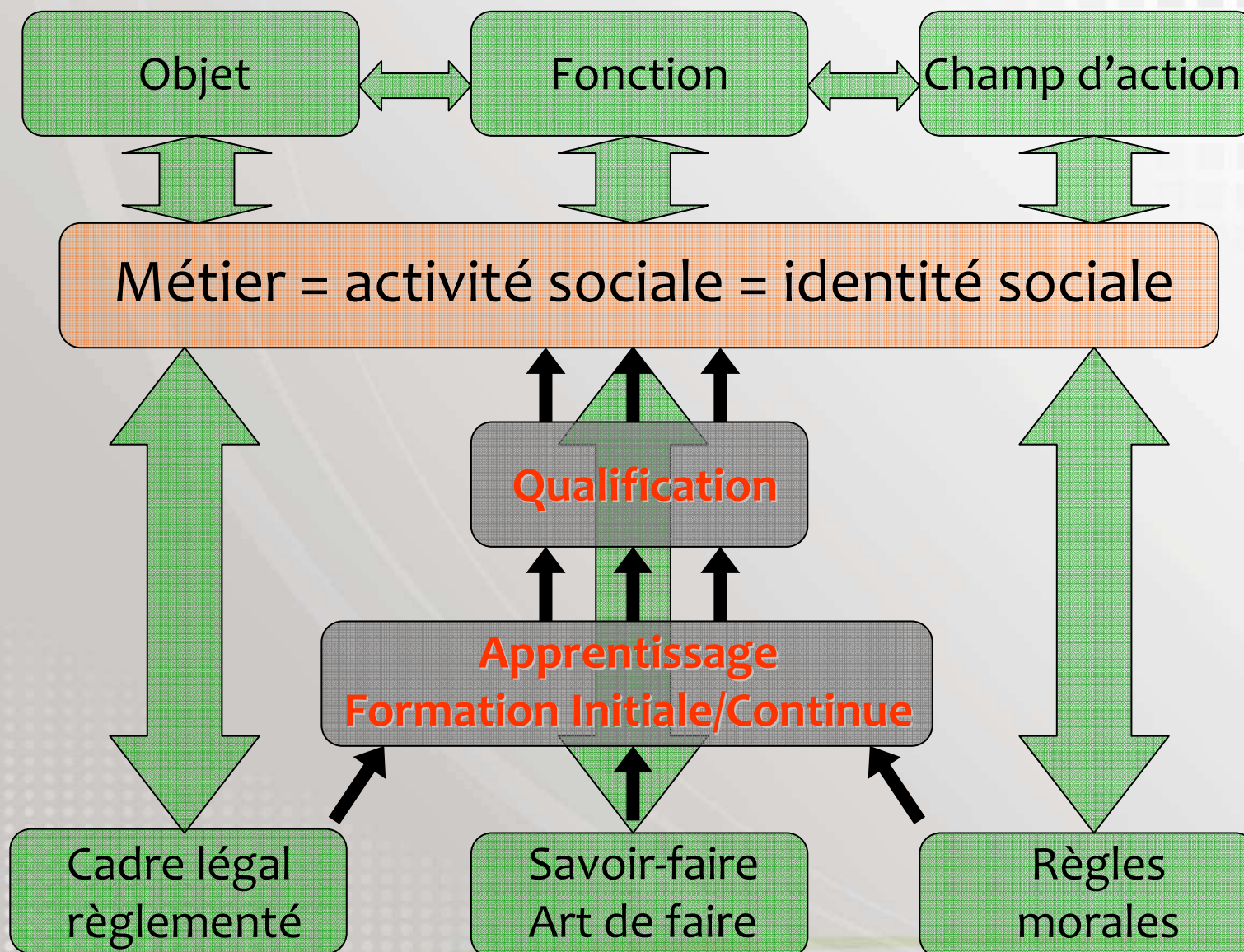
- Les fonctions de cadre sportif, quelque soit son statut, rémunéré ou non, peuvent être considérées comme un « métier ».
- La notion de métier implique de la formation, de l'apprentissage, de la qualification, de l'expérience et un cadre légal à son exercice.
- Depuis 1999, le Gouvernement de la Communauté française a officialisé par un décret la reconnaissance des brevets de cadre sportif via un processus d'homologation.
- Les domaines de formation de la filière Adeps couvrent des « métiers de cadre sportif » à vocations pédagogique, sécuritaire et managériale.



2. Pourquoi m'investir dans une formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ?

- ✓ Cadre sportif à vocation pédagogique = « **moniteur sportif** » ➡ touche le vaste domaine de l'accompagnement pédagogique d'un sportif ou d'un groupe de sportifs.
- ✓ Moniteur sportif = métier qui requiert un ensemble de compétences (connaissances, savoir-faire, attitudes, comportements) dont les bases sont apprises dans le cadre d'une formation initiale, mais qui ne s'acquièrent et ne se façonnent réellement que par l'expérience et la réflexion critique sur cette expérience.

Rappel 1. Dans quel cadre légal se situe ma formation de cadre sportif ?



2. Pourquoi m'investir dans une formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ?



- ✓ La nécessité d'un encadrement en quantité et en qualité = réalité.
- ✓ Aujourd'hui, bon nombre de fédérations sportives en ont saisi toute l'importance et imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs.
- ✓ ... tout comme les centres Adeps le font pour l'animation de leurs stages sportifs.

2. Pourquoi m'investir dans une formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ?

- ✓ Un candidat moniteur sportif doit envisager sa formation avec pour objectifs de :
 - découvrir et se former à la dimension pédagogique des métiers du sport ;
 - s'approprier les moyens pour animer, former, entraîner, ... ;
 - doter le monde sportif d'un encadrement qualifié et compétent ;
 - favoriser le recrutement de sportifs ;
 - obtenir sa licence de coach (condition obligatoire pour certaines disciplines sportives) ;
 - accéder au subventionnement public ;
 - faire valider la labellisation de son club ;
 - ...



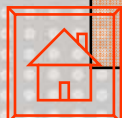
3. Quelle est la finalité des cours généraux de ma formation ?

- ✓ L'objectif des cours généraux = doter le futur cadre sportif de connaissances et de savoirs théoriques qui constituent la base du développement des compétences de tout moniteur sportif.
- ✓ Les cours généraux = première phase de formation.
- ✓ **La réussite aux examens portant sur les cours généraux est obligatoire et préalable pour l'accession aux cours spécifiques organisés par les fédérations sportives.**
- ✓ La réussite des cours généraux vaut pour toutes les disciplines qui les font figurer dans leur cahier de charges (**obligatoire pour toutes les formations à vocation pédagogique**).

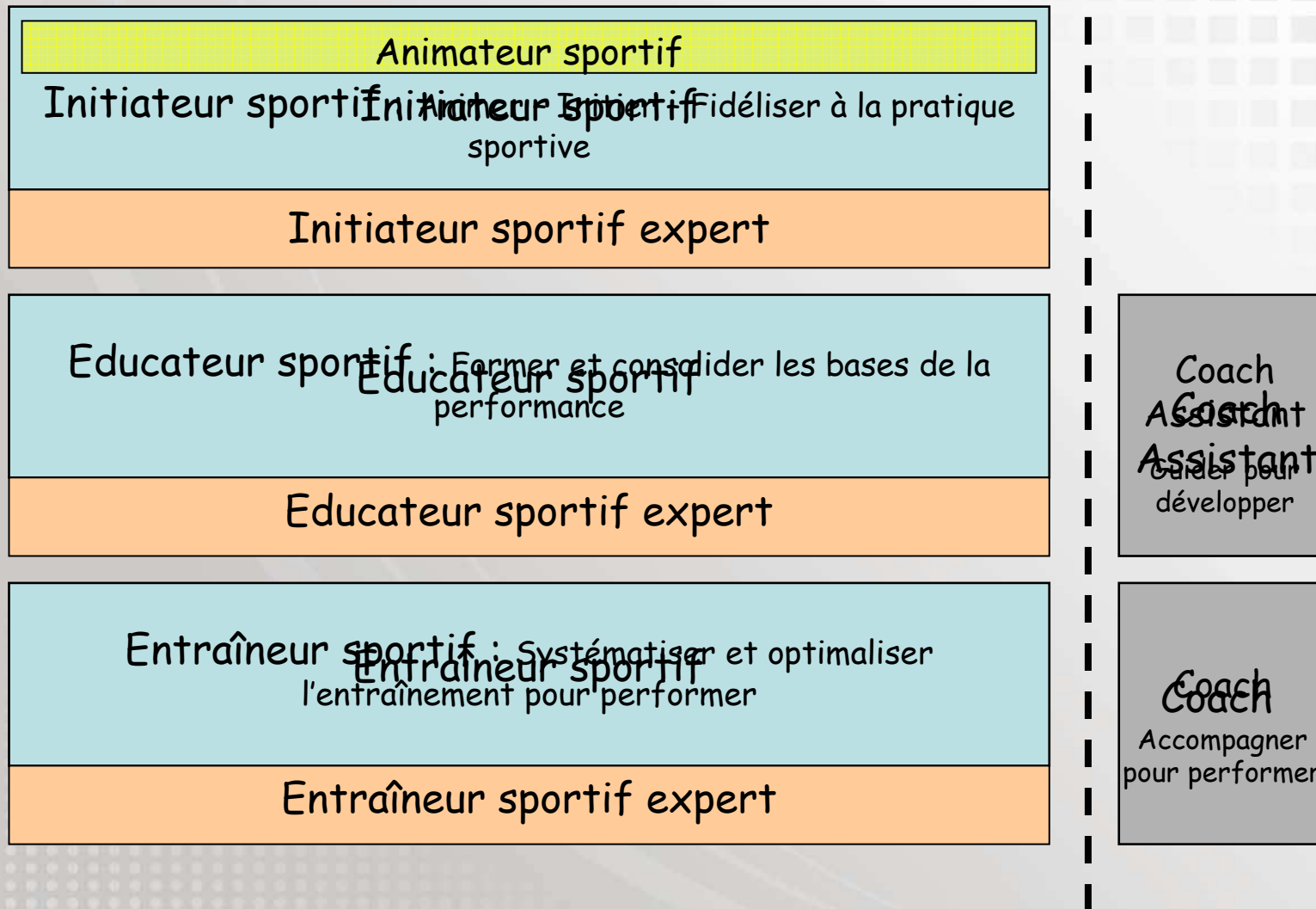
3. Quelle est la finalité des cours généraux de ma formation ?

En résumé ...

- L'objectif des cours généraux est de doter le futur cadre sportif de connaissances et de savoirs théoriques qui constituent la base du développement des compétences de tout moniteur sportif.
- Les cours généraux, organisés directement par la Direction Générale du Sport (administration des sports - Adeps), constituent la première étape de toute formation.
- La réussite aux examens portant sur les cours généraux est obligatoire et indispensable pour l'accession aux cours spécifiques organisés par les fédérations sportives ou tout autre opérateur de formation reconnu et désigné par la DG Sport.



4. Je veux devenir « moniteur sportif » : quel est mon champ de compétences ? Quel est mon champ d'actions ?



Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

Thématique 5 : Ethique et déontologie

Thématique 6 : Management

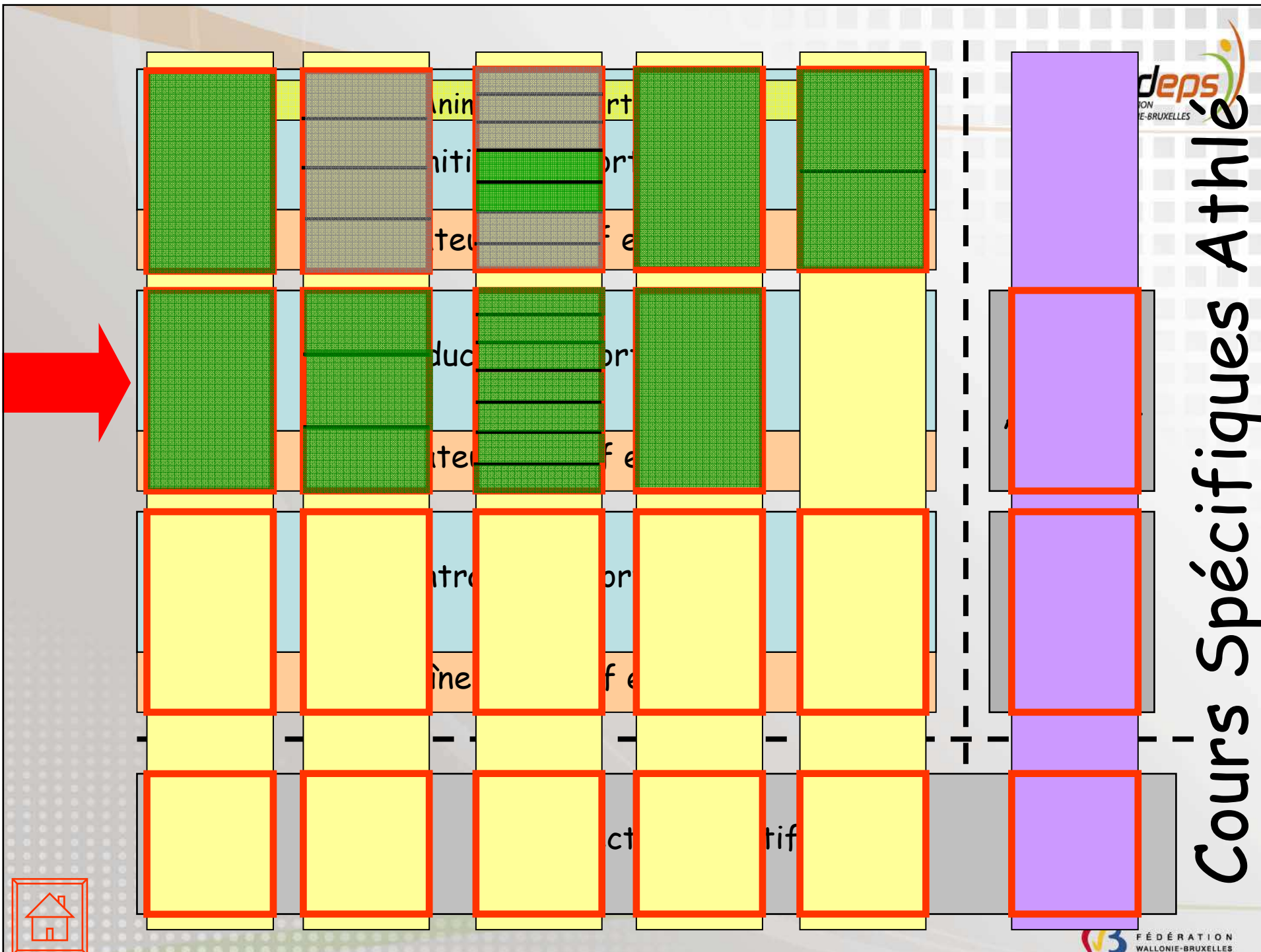
4. Je veux devenir « moniteur sportif » : quel est mon champ de compétences ? Quel est mon champ d'actions ?



- ✓ Ces trois niveaux de qualifications sont indépendants et non hiérarchisés. Cela signifie qu'un candidat, sous réserve des conditions et des pré-requis fixés par les opérateurs de formations spécifiques, peut accéder à l'un ou l'autre niveau de qualifications. Seuls les cours généraux doivent être validés de manière consécutive.



Cours Généraux



5. Que fait un « moniteur sportif initiateur » ? En quoi consiste son métier ? Quelles sont ses fonctions ?

- ✓ Le MS Initiateur devra développer des compétences pour :
 - faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu ;
 - permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport ;
 - animer la pratique sportive ;
 - continuer le développement des habiletés motrices générales ;
 - développer progressivement des habiletés motrices spécifiques ;
 - motiver à l'apprentissage sportif ;
 - intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective ;
 - fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
 - s'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.



6. A qui s'adresse un moniteur sportif initiateur ? Quelles sont les caractéristiques du public dont il aura la charge ?

✓ Le MS Initiateur encadrera :

- tous les âges ;
- des pratiquants « loisir » novices et débutants ;
- des sportifs en phase de formation de base.



7. Quels sont les domaines d'intervention d'un moniteur sportif initiateur ? Dans quels cadres pourra-t-il intervenir ?



✓ Le MS Initiateur interviendra dans :

- Clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...) ;
- Programmes Adeps d'animation et d'initiation sportive ;
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée) ;
- Commune (activité de quartier, plaine sportive, ...).



8. - De quelles compétences a besoin un moniteur sportif initiateur ?

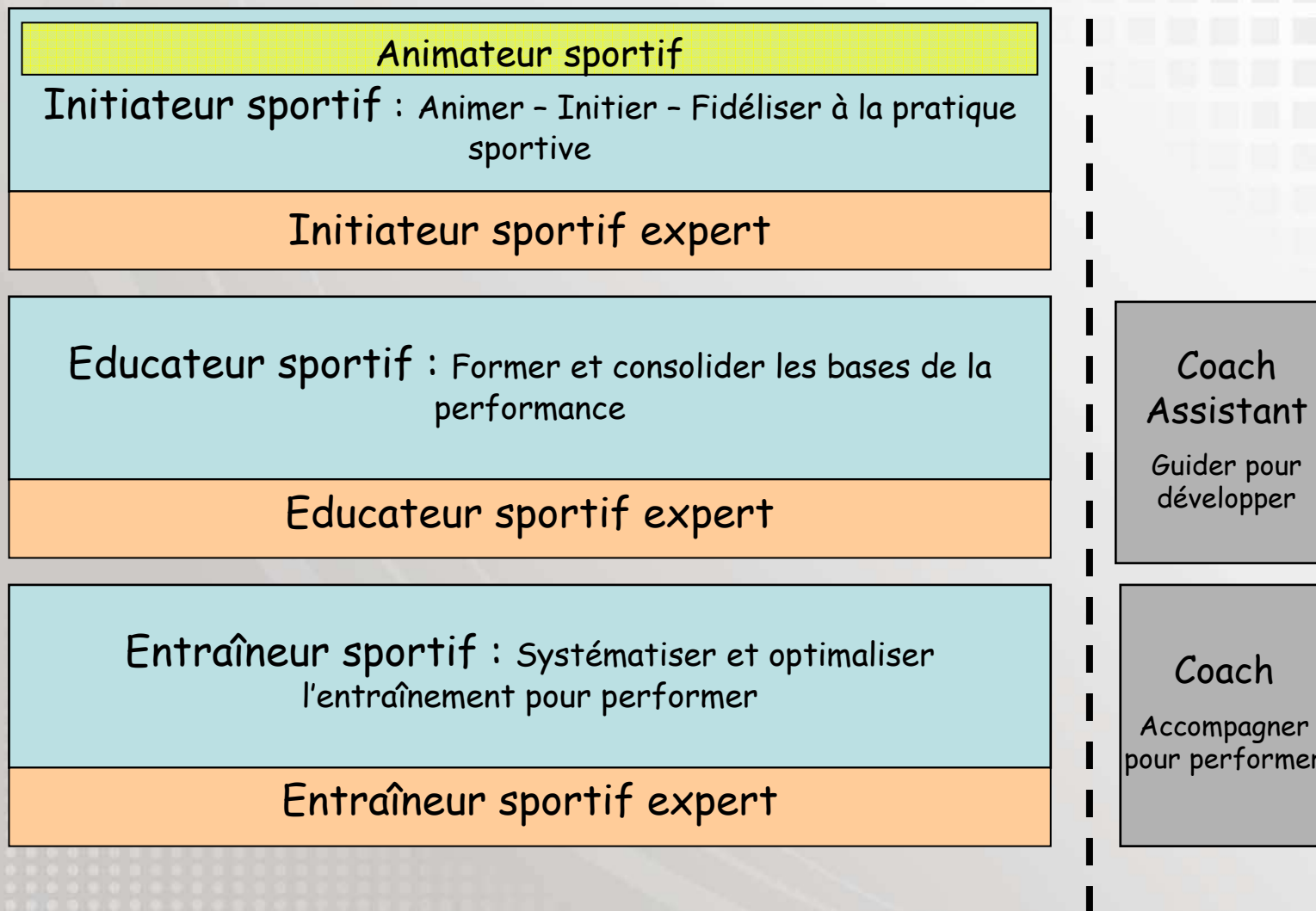
- Quels savoirs (connaissances théoriques) sont nécessaires, sont liés à sa fonction ?
- Quelles tâches doit-il être capable de mener pour assurer son rôle ?
- De quels attitudes et comportements va-t-il devoir faire preuve pour être efficace dans son travail ?

- ✓ Cours généraux et spécifiques sont bien entendu conçus pour répondre à ces questions.
- ✓ Cours dispensés cherchent à doter le moniteur sportif des compétences les plus pointues et adaptées aux conjonctures de sa pratique.

8. - De quelles compétences a besoin un M S Initiateur ? ...

- ✓ **Au-delà d'une formation de base de moniteur sportif initiateur, les opérateurs de formation (les fédérations responsables) peuvent envisager des formations « spécialisées », des formations d'expertise dans les domaines suivants :**
 - La formation de cadres « moniteur sportif initiateur » (« pouvoir participer à l'encadrement pédagogique de candidats moniteur sportif initiateur ») ;
 - L'activité des jeunes pratiquants (activités à maturité précoce différenciée par rapport aux activités à maturité tardive) ;
 - L'activité des seniors ;
 - L'activité des moins valides ;
 - Séminaires / colloques / formations complémentaires aux thématiques 2 (« didactique et méthodologie ») & 3 (« facteurs déterminants de l'activité et de la performance ») (à valider par l'opérateur de formation et DG Sport) ;
 - Autres à définir ...

Rappel 4. Je veux devenir « moniteur sportif » : quel est mon champ de compétences ? Quel est mon champ d'actions ?



9. Que fait un « **moniteur sportif éducateur** » ? En quoi consiste son métier ? Quelles sont ses fonctions ?

- ✓ Le **MS Educateur** devra développer des compétences pour :
 - fidéliser à une pratique sportive spécifique ;
 - faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive ;
 - motiver au développement sportif complet ;
 - former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives ;
 - parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique ;
 - intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective ;
 - détecter le niveau des pratiquants et le talent sportif ;
 - orienter le talent sportif vers des structures adaptées ;
 - s'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif.



10. A qui s'adresse un **moniteur sportif éducateur** ? Quelles sont les caractéristiques du public dont il aura la charge ?



✓ Le **MS Educateur** encadrera :

- tous les âges (distinction à faire entre les activités à maturation précoce et tardive) ;
- des sportifs en phase de formation ;
- des sportifs en phase de consolidation des fondamentaux de la discipline ;



11. Quels sont les domaines d'intervention d'un **moniteur sportif éducateur** ? Dans quels cadres pourra-t-il intervenir ?



- ✓ Le **MS Educateur** interviendra dans :
 - Clubs (équipes structurées, cellules d'entraînement des écoles de sport, ...) ;
 - Programmes Adeps de formation sportive (perfectionnement des fondamentaux d'une discipline sportive) ;
 - Fédérations sportives communautaires et/ou nationales.



12. - De quelles compétences a besoin un **moniteur sportif éducateur** ?

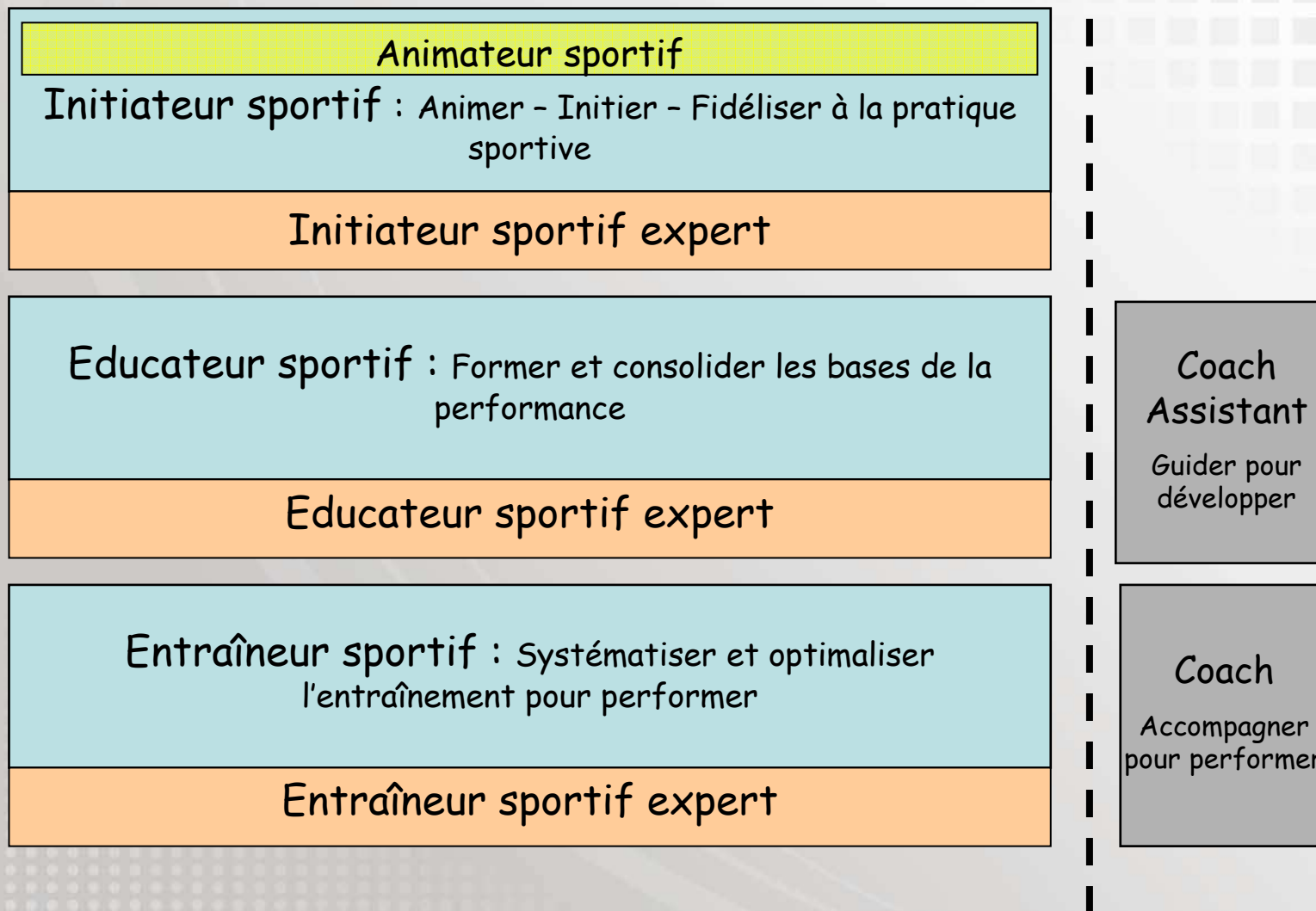
- Quels savoirs (connaissances théoriques) sont nécessaires, sont liés à sa fonction ?
- Quelles tâches doit-il être capable de mener pour assurer son rôle ?
- De quels attitudes et comportements va-t-il devoir faire preuve pour être efficace dans son travail ?

- ✓ Cours généraux et spécifiques sont bien entendu conçus pour répondre à ces questions.
- ✓ Cours dispensés cherchent à doter le moniteur sportif des compétences les plus pointues et adaptées aux conjonctures de sa pratique.

12. - De quelles compétences a besoin un M S Educateur ? ...

- ✓ **Au-delà d'une formation de base de *moniteur sportif éducateur*, les opérateurs de formation (les fédérations responsables) peuvent envisager des formations « spécialisées », des formations d'expertise dans les domaines suivants :**
 - La formation de cadres « moniteur sportif éducateur » (« pouvoir participer à l'encadrement pédagogique de candidats moniteur sportif éducateur ») ;
 - L'activité des jeunes pratiquants (*activités à maturité précoce différenciée par rapport aux activités à maturité tardive*)
 - L'activité des seniors ;
 - L'activité des moins valides ;
 - Séminaires / colloques / formations complémentaires aux thématiques 2 (« didactique et méthodologie ») & 3 (« facteurs déterminants de l'activité et de la performance ») (*à valider par l'opérateur de formation et DG Sport*) ;
 - Autres à définir ...

Rappel 4. Je veux devenir « moniteur sportif » : quel est mon champ de compétences ? Quel est mon champ d'actions ?



13. Que fait un « **moniteur sportif entraîneur** » ? En quoi consiste son métier ? Quelles sont ses fonctions ?

- ✓ Le **MS Entraîneur** devra développer des compétences pour :
 - faire prendre du plaisir dans l'entraînement et la compétition ;
 - former, éduquer et entraîner à la compétition ;
 - développer et renforcer les facteurs techniques et tactiques de l'activité ;
 - former, éduquer et optimiser l'entraînement ;
 - maximaliser l'intégration des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans l'entraînement et la compétition ;
 - intégrer et renforcer les qualités physiques dans l'entraînement et la compétition ;
 - détecter et sélectionner le talent sportif ;
 - implémenter son action dans une programmation collective.



14. A qui s'adresse un **moniteur sportif entraîneur** ? Quelles sont les caractéristiques du public dont il aura la charge ?



✓ Le **MS Entraîneur** encadrera :

- Tous les âges (distinction entre activités à maturation précoce et tardive) ;
- Sportifs en phase de systématisation d'entraînement ;
- Sportifs en phase d'optimisation d'entraînement ;
- Top niveau national, international



15. Quels sont les domaines d'intervention d'un **moniteur sportif entraîneur** ? Dans quels cadres pourra-t-il intervenir ?



✓ Le **MS Entraîneur** interviendra dans :

- Clubs (équipes structurées, cellules d'entraînement à orientation compétitive, ...) ;
- Programmes ADEPS d'entraînement, de développement et de renforcement de haute performance ;
- Fédérations sportives communautaires, nationales et/ou internationales.



16. - De quelles compétences a besoin un **moniteur sportif entraîneur** ?

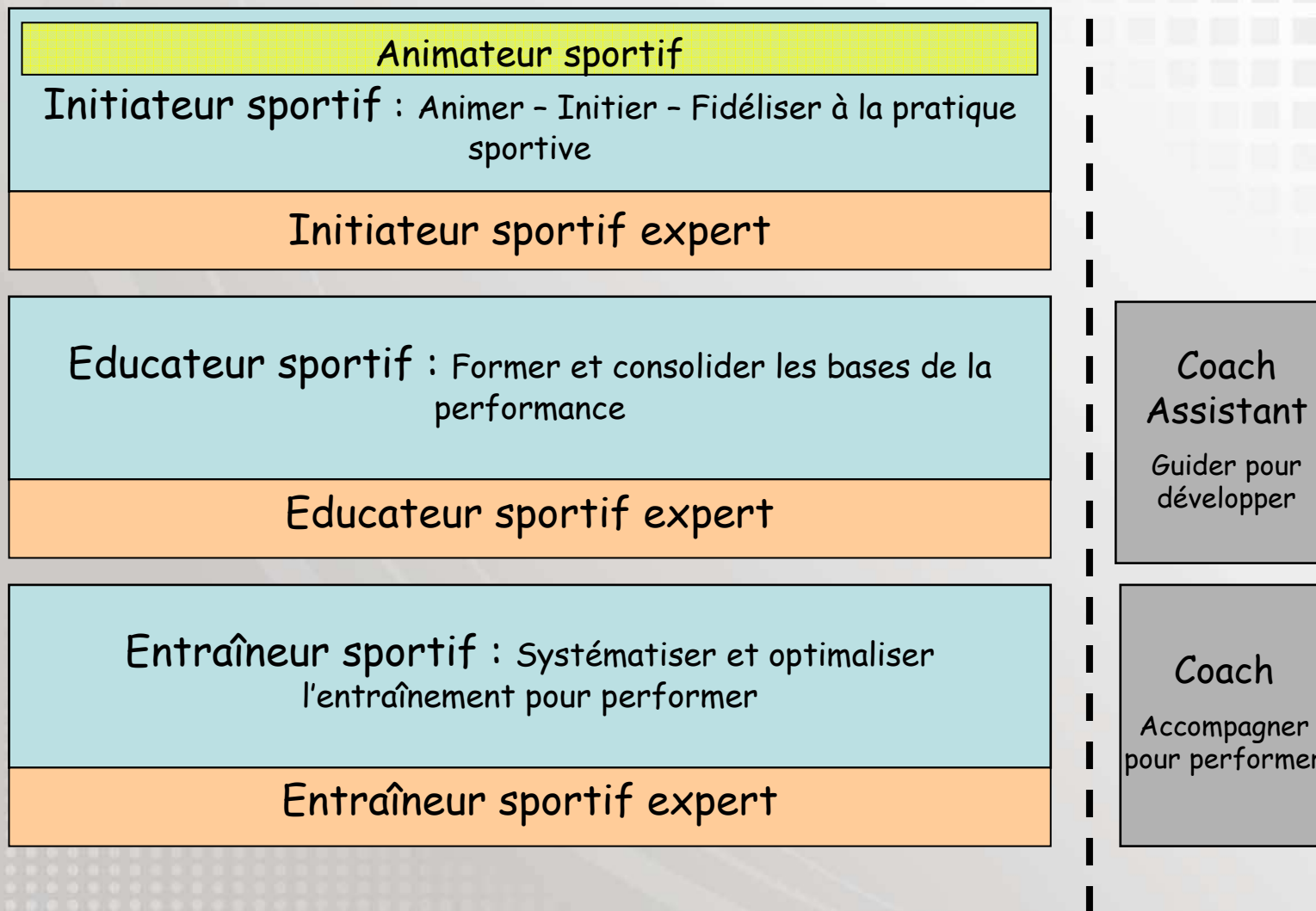
- Quels savoirs (connaissances théoriques) sont nécessaires, sont liés à sa fonction ?
- Quelles tâches doit-il être capable de mener pour assurer son rôle ?
- De quels attitudes et comportements va-t-il devoir faire preuve pour être efficace dans son travail ?

- ✓ Cours généraux et spécifiques sont bien entendu conçus pour répondre à ces questions.
- ✓ Cours dispensés cherchent à doter le moniteur sportif des compétences les plus pointues et adaptées aux conjonctures de sa pratique.

16. - De quelles compétences a besoin un M S Entraîneur ? ...

- ✓ **Au-delà d'une formation de base de *moniteur sportif entraîneur*, les opérateurs de formation (les fédérations responsables) peuvent envisager des formations « spécialisées », des formations d'expertise dans les domaines suivants :**
 - La formation de cadres « moniteur sportif entraîneur » (« pouvoir participer à l'encadrement pédagogique de candidats moniteur sportif entraîneur ») ;
 - L'activité des jeunes pratiquants (activités à maturité précoce différenciée par rapport aux activités à maturité tardive) ;
 - L'activité des seniors ;
 - L'activité des moins valides ;
 - Le sport de niveau mondial et olympique ;
 - Séminaires / colloques / formations complémentaires aux thématiques 2 (« didactique et méthodologie ») & 3 (« facteurs déterminants de l'activité et de la performance ») (à valider par l'opérateur de formation et la DG Sport)
 - Autres à définir ...

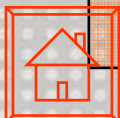
Rappel 4. Je veux devenir « moniteur sportif » : quel est mon champ de compétences ? Quel est mon champ d'actions ?



Les questions 5 à 16 ...

... En résumé

- La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre trois profils de fonctions générales clairement distincts.
 - * moniteur sportif initiateur : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive
 - * moniteur sportif éducateur : Former et consolider les bases de la performance
 - * moniteur sportif entraîneur : Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer
- Chaque niveau de qualification se différencie par :
 - * le champ de compétences du moniteur sportif,
 - * le public à charge du moniteur sportif,
 - * le cadre d'intervention du moniteur sportif.



17. Et après ma formation initiale de moniteur sportif ... ?

- ✓ Au terme de ma formation, après avoir rempli les formalités administratives, le Gouvernement, par le biais de son administration des sports (Adeps) certifie et homologue le brevet du niveau et de la discipline concernés.
- ✓ Je peux dès lors faire valoir mes compétences auprès de clubs sportifs, auprès de l'Adeps, auprès de communes ou tout autre organisme ayant pour objectif l'encadrement sportif.
- ✓ D'autre part, quel que soit mon niveau de qualification, *je veillerai à compléter et à parfaire ma formation initiale en m'informant et en me formant de manière régulière.*

